

MAIRIE
DE
LOUVIGNÉ



ARRETE DU MAIRE N° 25/2026
du 21 mai 2026

Objet : Portant réglementation du stationnement sur la Rte d'Argentré (RD 131), dans le cadre des travaux d'installation d'un panneau d'informations numériques

Le Maire de la Commune de Louvigné,
Vu le Code de la route et notamment ses articles R 411-8, R 411-21-1 et R 411-25 ;
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2213-1 ;
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié par arrêtés successifs ;
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I – 8^{ème} partie – signalisation temporaire), approuvée par arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié et complété ;
Vu la demande de la société LUMIPLAN, de SAINT-HERBLAIN (Loire Atlantique), reçue en date du 18 mai 2026 ;
Considérant que la sécurité publique, pendant les travaux d'installation d'un panneau d'informations numériques sur la Rte d'Argentré (RD 131), nécessite une réglementation du stationnement ;

ARRETE

Article 1^{er} : Le jeudi 28 mai 2026, le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit sur la Rte d'Argentré (RD 131), conformément au plan annexé, pendant les travaux d'installation d'un panneau d'informations numériques sur le plateau surélevé.

Article 2 : La signalisation temporaire liée à cette réglementation sera mise en place par la société LUMIPLAN.

Article 3 : Les riverains de la Commune de Louvigné seront prévenus par un affichage du présent arrêté en Mairie et par une diffusion sur le site internet de la Commune et sur IntraMuros.

Article 4 : Copies conformes du présent arrêté seront notifiées par Monsieur le Maire à :

- M. le Commandant de la Brigade de gendarmerie de la Mayenne à Laval ;
- M. le Commandant de la Brigade de gendarmerie d'Argentré ;
- M. le Commandant du SDIS ;
- M. le Commandant du centre de secours d'Argentré ;
- M. le Directeur de la société LUMIPLAN ;
- M. le Responsable de l'agence technique départementale centre ;

Fait à LOUVIGNÉ, 21 mai 2026

Le Maire,
David MOUSSAY



